

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 03 NOVEMBRE 2025 A VINGT HEURES TRENTE

NOM	Fonction	Présent	Absent (e)	Donne Pouvoir
Jocelyne VANESON	Maire	X		
Valérie ESQUER	Maire-adjoint		X	
Cyril BAZZOLI	Maire-adjoint	X		
Annick LEPAGE	Maire-adjoint	X		
Sandrine AVINO	Conseiller		X	
Carol CABUT	Conseiller		X	
Céline COCHELIN	Conseiller	X		
Benjamin DROCOURT	Conseiller	X		
Antoine DUVEY	Conseiller	X		
Simplice Albert LUBIN	Conseiller		Démission	Du 03 janvier 2023
Hervé MENARD	Conseiller		X	
Thierry PERRON	Conseiller		X	Jocelyne VANESON
Magali PHILLIPE	Conseiller	X		
Olivier TAISNE	Conseiller	X		
Stéphane VAURY	Conseiller		Démission	Du 28 octobre 2022
SOIT	13	08	05	

Secrétaire de séance : Antoine DUVEY

Les procès-verbaux de la réunion du 08 septembre 2025 et du 29 septembre 2025 sont adoptés à l'unanimité des présents.

Le maire demande à rattacher le point suivant à l'ordre du jour :

- Contrat des Espaces Verts (MAPA) : Cahier des charges et autorisation de lancer la procédure

Le conseil municipal donne son accord.

1 – CDG 77 : MUTUELLE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ (PARTICIPATION COMMUNALE).

Madame le Maire informe le conseil municipal que les décrets n°2011-1474 du 8 novembre 2011 et n°2022-581 du 20 avril 2022, relatifs aux garanties de la protection sociale complémentaire des agents et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement, instaure la possibilité de participer financièrement au risque santé soit par l'intermédiaire de la labellisation soit par une convention de participation à compter du 1^{er} janvier 2026.

Elle précise qu'un projet de délibération a été envoyée au centre de gestion de Seine et Marne, pour avis du Comité Social Territorial.

2- SDESM : COÛT DES BORNES DE RECHARGE ÉLECTRIQUES.

Le SDESM réfléchit actuellement sur la détermination d'une contribution budgétaire des communes, à compter du premier janvier 2026, qui ont transféré la compétence IRVE. En prenant en compte l'ensemble des bornes déjà installées sur les communes, la rentabilité de celles-ci ne permet pas de couvrir un déficit qui n'est actuellement pas visible, car cette différence est compensée par la taxe sur l'électricité au sein du budget principal. Mais à compter du 1^{er} janvier 2026, le budget annexe IRVE devra être autonome et s'équilibrer avec des ressources propres.

Les hypothèses pour le calcul de cette contribution se basent sur les données du budget primitif 2025 et l'ensemble des bornes en fonctionnement. La contribution pourrait alors être calculée soit en prenant en compte une répartition uniforme entre l'ensemble des bornes installées ou en prenant en compte la rentabilité de chaque borne.

3-INFORMATION SUR L'ÉVOLUTION DES TRAVAUX DE LA ROUTE DE CHAUMES EN BRIE.

Le maire informe le conseil municipal sur l'avancement des travaux de la route de Chaumes qui débiteront par la partie Courtomer. L'installation de portiques reste en suspend pour le moment (problématique de passage du SDIS et des éboueurs).

Suivant l'avancement des travaux qui est aussi lié aux conditions climatiques, la route devrait rouvrir vers le 15 décembre 2025.

4-INFORMATION SUR LES FESTIVITÉS DE FIN D'ANNÉE.

Madame le maire fait un rappel et invite le conseil municipal pour la cérémonie de commémoration du 11 novembre 2025.

Elle informe le conseil municipal du repas des anciens le samedi 13 décembre 2025 et du spectacle de théâtre, accompagné d'un goûter pour les enfants de la commune, le dimanche 14 décembre 2025, prévus dans la salle des fêtes de Courtomer.

Les vœux du maire se dérouleront le vendredi 09 janvier 2026 à 20h30 à la salle des fêtes de Courtomer.

5-CCVB ET SYNDICATS

SMIVOM : prochaine réunion sur le vote et la modification de la clé de répartition à intégrer dans le calcul de la participation des communes au syndicat

SyAGE : rapport d'activité 2024

6-QUESTIONS DIVERSES

Location salle polyvalente (problématique) : constat, parfois, du débranchage du sonomètre de la salle polyvalente de Courtomer lors des locations le week-end. Il faudrait peut-être faire un point sur ce sujet.

7-CONTRAT DES ESPACES VERTS (MAPA) : CAHIER DES CHARGES ET AUTORISATION DE LANCER LA PROCEDURE

Délibération n°49/2025-Contrat des Espaces Verts (MAPA) : Cahier des charges et autorisation de lancer la procédure.

Considérant que le marché « entretien des espaces verts et des extérieurs de la commune de Courtomer », prend fin au 27 février 2026 ;

Considérant la nécessité de relancer le marché public à procédure adaptée (MAPA) ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

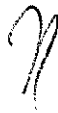
Décide de relancer le marché public à procédure adaptée (MAPA) ;

Donne délégation au Maire pour la signature de l'ensemble des éléments du marché correspondant.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance levée à 21 H 45

Le Maire
Jocelyne VANESON



Le Secrétaire de Séance
Antoine DUVEY

